

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

**Animation :**

La rencontre est animée par Mme Cécile Petit-Alberge, cheffe de projet Energie-Climat à l'ARENE Ile-de-France.

---

La séance est ouverte par Mme Tifenn Durand, Directrice Générale de l'ARENE<sup>1</sup> Ile-de-France, qui souligne qu'elle travaille avec Mme Hélène Sanchez, cheffe de projet écocitoyenneté, à l'ARENE Ile-de-France, sur les questions d'éducation au développement durable. Mme Durand explique que parmi les 95 collectivités territoriales obligées, en Ile-de-France, compte-tenu de leur nombre d'habitants<sup>2</sup>, de mettre en œuvre un Plan Energie Climat, 77 s'y sont mises. Environ la moitié de ces dernières ont adopté un PCET<sup>3</sup> élargi, jugé plus efficace par l'ARENE. Qui, sur un territoire, a la compétence, le savoir-faire, afin de mettre en œuvre un tel plan ? Il s'agit des acteurs de l'EEDD<sup>4</sup>. Depuis 2011, l'ARENE accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place de leur PCET. Depuis 2013, elle produit un état des lieux des démarches PCET en Ile-de-France<sup>5</sup>. Elle souhaite rapprocher les collectivités territoriales et les acteurs de l'EEDD. Pour ce faire, il faut élaborer une culture commune à l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Mme Cécile Petit-Alberge, cheffe de projet Energie-Climat à l'ARENE, prend la parole. Elle part du principe que, dans la salle, deux catégories d'acteurs sont en présence : ceux qui doivent mettre en œuvre un PCET, et les acteurs de l'EEDD. L'objectif de l'ARENE est que ces deux catégories travaillent dans un objectif commun : la prise en compte du climat, et du changement climatique.

La première partie de la rencontre, ou son ouverture, débute par une série de questions fermées, posées à l'assemblée par Mme Hélène Sanchez et Mme Petit-Alberge, sous le thème « le changement climatique : quelles représentations ? » ; l'assemblée peut répondre grâce aux feuillets rouge (non) et vert (oui) qui lui ont été remis à l'accueil. Voici ces questions, avec les réponses des animatrices de la thématique, Mmes Sanchez et Petit-Alberge, et des autres intervenants de l'assemblée, s'il y a lieu :

- Peut-on, sur une seule saison, juger du réchauffement climatique ? - Non, le dérèglement climatique s'évalue d'après des données relatives aux vingt dernières années.
- Le changement climatique, est-ce si grave que cela ? - Dans la salle, M.Pascal Bonneau, guide-conférencier en environnement à la Mairie de Paris, souligne que le dérèglement climatique est à l'origine d'importants flux migratoires de populations. Mme Sanchez ajoute qu'il a des impacts sur la santé, ou encore sur l'agriculture.
- Y-a-t-il consensus sur le réchauffement climatique ? - 97 % des scientifiques constatent le phénomène, d'après une étude de l'Institut of Physique, une organisation à but non lucratif<sup>6</sup>,

---

1 ARENE : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies

2 Le seuil d'obligation de mise en place d'un PCET est de 50 000 habitants, voir [http://www.arenidf.org/fr/L\\_encadrement\\_juridique\\_des\\_PCET-949.html](http://www.arenidf.org/fr/L_encadrement_juridique_des_PCET-949.html)

3 PCET : Plan Climat Energie Territorial

4 EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable

5 Voir [http://www.arenidf.org/fr/Panorama\\_des\\_PCET\\_en\\_ile\\_de\\_France-958.html](http://www.arenidf.org/fr/Panorama_des_PCET_en_ile_de_France-958.html)

6 Source : <http://iopscience.iop.org/page/aboutiopublishing>. Pour le résultat de cette étude voir :

Compte-rendu du 3<sup>è</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

chiffre repris dans le cinquième rapport du GIEC, ou Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat<sup>7</sup>. La polémique porte sur ses origines.

– L'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>, est-ce si préoccupant ? - Il y a un lien entre la concentration en CO<sub>2</sub>, le principal gaz à effet de serre, parmi les 6 gaz mis en cause par le protocole de Kyoto en 1997, de l'atmosphère, et l'augmentation des températures, expliquent Mmes Sanchez et Petit-Alberge.

– Les activités humaines sont-elles responsables des changements climatiques ? - La réponse des animatrices comme de l'assemblée est oui. Sont cités comme responsables par l'assemblée les activités industrielles dont la sidérurgie, le traitement des déchets, les transports.

Ensuite, Mme Sanchez, qui, dans l'exercice de sa fonction à l'ARENE, accompagne des porteurs de projets de l'EEDD, ainsi que des collectivités territoriales, aborde le sujet de l'état des lieux des démarches EEDD pour les PCET. Suite à l'étude, débutée en 2013, par l'ARENE et Vivacités<sup>8</sup>, sur les démarches PCET et l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, par un questionnaire auprès des collectivités territoriales, des acteurs de l'EEDD et des Agences Locales de l'Energie et du Climat<sup>9</sup>, le constat suivant a été établi : les actions en matière d'EEDD sont de l'ordre de l'événementiel, de la courte durée. Or, il est important de sensibiliser toutes les couches de la population, ce qui est de l'ordre de la sensibilisation à long terme, autrement dit de l'éducation.

De plus, les porteurs de projets de l'EEDD ont quant à eux besoin de s'approprier l'action plan-climat<sup>10</sup>, dont les PCET sont des volets<sup>11</sup>. Ils sont néanmoins porteurs de savoir-faire, et de compétences pédagogiques.

Il y a donc, comme mentionné plus haut par Mme Durand, Directrice générale de l'ARENE, un langage commun à mettre en place.

Par ailleurs, les acteurs ont besoin de savoir ce que font les uns et les autres. Le maillage des acteurs est essentiel, il faut savoir s'entourer des acteurs du territoire. La coconstruction n'est

---

<http://iopscience.iop.org/1748-9326/8/2/024024/article>

7 Source : [http://leclimatchange.fr/questions-reponses/#\\_ftn1](http://leclimatchange.fr/questions-reponses/#_ftn1)

8 Vivacités, « Association loi 1901 agréée Jeunesse Éducation Populaire, Vivacités Ile-de-France est un réseau de bénévoles et de professionnels qui se rejoignent autour d'une charte régionale pour promouvoir et développer l'éducation à l'environnement urbain (EEU) sur le territoire francilien. », source : <http://www.vivacites-idf.org/spip.php?rubrique1>

9 « L'ARENE Île-de-France a confié à Vivacités un projet d'étude sur les « Démarches PCET et Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) », en collaboration avec les partenaires et adhérents du réseau. (...) Nous vous proposons de répondre à [un] questionnaire destiné aux collectivités territoriales, acteurs de l'EEDD et ALEC. (...) Merci par avance de le compléter avant le vendredi 27 septembre 2013. » source : <http://www.vivacites-idf.org/spip.php?article1766>

10 « La France, dans le cadre du Protocole de Kyoto, s'est vue fixer un objectif de stabilisation de ses émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990. **Le premier plan climat de la France**, réalisé en 2004, et regroupant pour la première fois les actions de lutte contre le changement climatique dans tous les secteurs de l'économie, visait à assurer l'atteinte de cet objectif. », source : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-climat-de-la-France-plan-d\\_14496.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-climat-de-la-France-plan-d_14496.html)

11 « L'intégration de la question énergétique et climatique dans les politiques publiques s'est faite progressivement dans le temps. Elle prend son impulsion dans les différents accords internationaux et nationaux portant notamment sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. », source : [http://www.arenidf.org/fr/Qu\\_est\\_ce\\_qu\\_un\\_Plan\\_climat\\_energie\\_territorial-951.html](http://www.arenidf.org/fr/Qu_est_ce_qu_un_Plan_climat_energie_territorial-951.html)

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

en aucun cas une perte de temps.

Mme Marianne Duffet, responsable du pôle pédagogique à Vivacités, est la deuxième intervenante de la thématique « Quel état des lieux des démarches EEDD pour les PCET ? ». Mme Duffet explique qu'elle a été missionnée par l'ARENE Ile-de-France sur ce travail, qui en est à ses débuts (voir note 9). Mme Duffet présente son travail selon le plan suivant :

1) Inventaire des outils, des acteurs, des démarches

150 outils pédagogiques, ou de méthodologie de projets, ont été recensés. Il y a des outils généralistes, d'autres plus propres à un territoire. Certaines thématiques sont moins exploitées que d'autres, comme l'adaptation au changement climatique<sup>12</sup>. La thématique la plus développée est la co-appropriation des enjeux du plan-climat.

Dans le cadre de l'étude, trois catégories d'acteurs ont été recensées :

- les collectivités territoriales ;
- les acteurs de l'EEDD ;
- les Agences Locales de l'Energie et du Climat, dites ALEC.

Le plus fréquemment, ce sont des démarches de sensibilisation qui sont adoptées, par opposition aux démarches éducatives, qui sont des processus plus longs, influant le savoir-être, et le savoir-faire.

Des démarches, hybrides entre les secteurs d'activité, sont apparues, qui concernent la biodiversité, l'efficacité énergétique, le bâti.

2) Entretiens afin d'évaluer la mise en œuvre des outils, des démarches

Les entretiens ont porté sur des actions remarquables, qui malheureusement ont eu lieu en dehors de l'Ile-de-France. Il s'agit en général d'animations territoriales, dans le cadre du plan climat : ce sont, soit des démarches intégrées comme actions propres au dispositif plan climat, soit des actions transversales aux différentes actions propres au plan climat. Ces dernières participent à évaluer l'état des lieux du plan climat, à la concertation autour du plan climat.

Des collectivités ont la volonté de mettre en place des actions à long terme, par le renouvellement d'appel à projets, par exemple, afin de financer des porteurs de projets, sur des durées longues.

3) Démarches pédagogiques identifiées

De nombreux projets à destination du jeune public, bien sûr, et également des projets à

---

12 « Selon les experts, «le réchauffement du système climatique est sans équivoque»\* .Du fait de l'inertie du système climatique, des changements profonds sont désormais inéluctables, bien qu'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur. Face à ce changement de climat qui affectera de nombreux secteurs d'activités (agriculture, tourisme, bâtiments et infrastructures...), l'adaptation de notre territoire au changement climatique est devenue un enjeu majeur qui appelle une mobilisation nationale. Cette adaptation doit être envisagée comme complément indispensable aux actions d'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions des gaz à effet de serre, déjà engagées. (...)» *Rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2007* », **source** : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Adaptation-au-changement,479-.html>

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

destination des adultes, ont été recensés ; l'approche est différente selon le cas. Dans le cadre de projets d'éducation territoriaux, le territoire devient support de ressources pédagogiques : visite de centre de géothermie, mise en valeur de projets portés par la collectivité, développement de projets participatifs.

Mention d'un document de synthèse par Mme Duffet qui a été remis aux participants de l'atelier de l'après-midi

Place aux questions de l'assemblée, afin de conclure la première partie de la rencontre. La première question, de Maëlle Ranoux, sociologue consultante est la suivante : elle s'interroge sur la finalité de ce travail<sup>13</sup> : s'agit-il de mutualiser des outils, d'orienter les futures démarches PCET vers des outils efficaces ? Mme Sanchez répond que les finalités énoncées par Mme Ranoux sont avérées : porter à la connaissance des collectivités, des structures de l'EEDD, ces outils, étant susceptibles d'être adaptés aux différents besoins, aux différentes actions d'éducation, participent à l'efficacité du plan climat. Mme Duffet ajoute que les deux niveaux d'approche du travail sont complémentaires : les outils mis en œuvre, et les acteurs mobilisés, dans un but qui doit être rattaché au PCET.

L'intervention suivante est de Jean-Claude Marcus, administrateur de l' Association Française pour l'Etude des Sols<sup>14</sup>, et président d'une association de défense de la forêt et d'éducation à la nature (Ecouen) : à quoi sert la meilleure pédagogie du monde si l'on transmet une connaissance faussée ? En effet, on s'attache à envisager comment réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et on passe sous silence la façon dont on détruit beaucoup plus vite les puits à carbone, que l'on ne réduit les dites émissions. On n'insiste pas suffisamment sur comment, dans l'aménagement du territoire, on artificialise les sols. Il estime que les acteurs des plans climats n'attachent pas suffisamment d'importance à la préservation, voire au renforcement, des puits à carbone, compléments indispensables des efforts de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Mme Petit-Alberge répond qu'aujourd'hui il s'agit de faire prendre conscience aux gens, aussi bien aux habitants, qu'aux acteurs des territoires, des enjeux des plans-climats.

Une dernière question est accordée à M. Hervé Noulez, coordonnateur du pôle énergie au sein de l'association essonniennne d'éducation à l'environnement SoliCités, qui s'interroge sur la réelle volonté des différents acteurs de s'impliquer dans ce genre de thématiques, notamment vis-à-vis d'un public jeune : sur le territoire dont SoliCités s'occupe, il y a plusieurs communautés d'agglomération, légalement en charge de la mise en œuvre des PCET. Or, ces communautés d'agglomération estiment que la sensibilisation des plus jeunes, scolaires ou autres, relève de la compétence de la commune. D'où un jeu d'acteurs qui laisse perplexe SoliCités. La réponse, de Mme Petit-Alberge et de Mme Sanchez, va dans le sens de l'attitude des communautés d'agglomération incriminées, qui n'auraient en effet pas accès aux publics cités sans le biais des communes. L'ARENE insiste pour que les PCET soient mis en œuvre aux différents niveaux territoriaux, et, pour ce faire, que les animations territoriales soient renforcées, afin que les obligées puissent œuvrer facilement avec leurs communes.

13 L'état des lieux des démarches EEDD pour les PCET, NDLR

14 Voir leur site internet : <http://www.afes.fr/>

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

La deuxième partie, après l'ouverture, de la matinée, est abordée avec une série de questions fermées posées par Mmes Duffet et Sanchez, et s'intitule : « le savoir-faire de l'EEDD : pédagogie du changement climatique » :

- Est-ce que les structures de l'EEDD sont toutes sous forme associative? - La réponse des animatrices comme de l'assemblée est négative.
- Est-ce que les structures de l'EEDD ne s'adressent qu'aux enfants ? - Non. De plus, des actions en direction de publics spécifiques se développent de plus en plus, tels les agents des collectivités, les publics en situation de précarité énergétique, les formateurs.
- Les structures d'EEDD doivent-elles répondre à des appels d'offre pour travailler avec des collectivités ? -D'après le Cabinet Eco-Act, qui accompagne les collectivités dans l'élaboration du plan climat, cela dépend du seuil du marché, estimé à 15 000 EUR HT. E-graine, association d'éducation au développement durable, précise que parfois les collectivités elles-même n'ont pas d'autres possibilités. Il y a une relation collectivité et éducation au développement durable qu'il faudrait peut être creusée un peu, souligne un représentant des collectivités : ils sont des acteurs au même titre que les autres ; le représentant admet que l'appel à projets s'oppose à la logique, saine, de la co-construction, mais est parfois juridiquement incontournable. EcoAction 21, souligne que l'appel d'offres, par son cahier des charges précis, s'oppose à la logique de la co-construction.
- Dans les PCET les structures d'EEDD apportent-elles un plus aux collectivités ? - La réponse de l'assemblée comme des animatrices est positive, d'autant que ces structures sont en mesure de s'adresser à des publics très différents. Une réponse légèrement différente est faite par J.-C. Marcus, administrateur de l' Association Française pour l'Etude des Sols : il souligne que les véritables cibles, sont les élus, parfois les services [publics, NDLR]. C'est cette réalité qui l'a conduit à créer, avec l'AFES<sup>15</sup>, le Club Parlementaire pour la Protection et l'Etude des Sols<sup>16</sup>. Les sénateurs, les députés, semblent absolument inconscients d'un certain nombre de grands cycles écologiques, auxquels ils touchent, simplement afin d'exercer leur pouvoir, pouvoir d'artificialiser, de détruire, les sols, ce qui permet de construire, donc de « couper des rubans tricolores ». Pour lui, il y a là un enjeu majeur, car ceux qui vont rédiger les appels d'offre soit dans les services, soit sous les ordres des élus, sont très en dehors de ces véritables enjeux [l'artificialisation des sols, NDLR] ; cela se constate du côté associatif, comme il le peut le faire à Ecoen<sup>17</sup> : les moins éduqués, [sous-entendu : à l'environnement, NDLR], se sont les élus. Mme Brigitte Corinthios, Directrice Adjointe de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat située à Montreuil (93), souligne que les Agences Locales de l'Energie (et du climat) sont des acteurs, qui, dans le cadre des plans climat, travaillent au plus près des collectivités, dans le but de faire changer les pratiques des élus, de leurs services, dénoncées par M.Marcus ; de plus elle rappelle que ce dernier enjeu fait partie de l'intérêt du travail engagé par l'ARENE et Vivacités, dont le but demeure que tout le monde travaille ensemble, et dans la même direction.
- La collaboration entre une collectivité et une structure d'éducation à l'environnement est-elle facile ? - Cela dépend des cas de figure, les animatrices, Mmes Sanchez et Duffet, et

---

15 AFES : Association Française pour l'Etude et des Sols, voir : <http://www.afes.fr/>

16 Voir : <http://www.afes.fr/cppes.php>, vidéo explicative en ligne d'une minute.

17 Voir plus haut, il est président d'une association de défense de la forêt et d'éducation à la nature à Ecoen.

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

l'assemblée sont d'accord sur ce point. Une intervenante, non nommée, précise que les volontés des parties prenantes sont plus importantes que les contraintes, dans l'avancée d'un projet. Bertrand Busson, animateur environnement au Conseil Général des Hauts de Seine, rappelle l'écart de statut entre un employé de collectivité, salarié, et un représentant de structure associative, bénévole, écart qui semble échapper à la hiérarchie de la collectivité : cet oubli est assimilable à un problème de conscience, de la part de ces élus.

L'animatrice de la rencontre, Mme Petit-Alberge, conclue la série de questions en disant qu'effectivement, il faut tenir compte des fonctionnements, différents, de part et d'autre (collectivités territoriales, et acteurs de l'EEDD).

Mme Brigitte Vigroux, directrice d'Ecophylle<sup>18</sup>, aborde la quatrième thématique de la matinée : « retour d'expériences : l'Agenda 21 scolaire, un dispositif partenarial. ». Ecophylle est une association qui collabore avec des collectivités territoriales, qui répond aux appels d'offre, et accompagne les établissements [scolaires, NDLR] en démarche de développement durable. Une démarche d'éducation au développement durable est un processus dynamique, et un programme d'actions concrètes. De plus en plus d'établissements se lancent dans ces démarches, dont certaines sont des déclinaisons d'une politique territoriale, ce qui est le cas des deux démarches qu'elle va nous présenter. Ecophylle a été sollicitée par la ville de Pantin, comme par la ville de Puteaux, afin de mettre en place leur Agenda 21, chacune dans une école primaire.

Mme Vigroux présente en premier lieu le cas de la ville de Pantin, pour lequel le projet n'a pas été pérenne, même si des actions d'éducation au développement durable subsistent. Pantin est engagée dans un Agenda 21 local depuis 2004 ; elle s'appuie sur une mission d'éducation au développement durable. La Ville a construit en 2009 l'école Saint-Exupéry, dite « 0 énergie ». En mai 2011, elle a souhaité appliquer l'Agenda 21 sur ce groupe scolaire (école, et centre de loisirs). Elle a donc lancé un appel d'offre, remporté par Ecophylle, sollicité afin d'être le garant des méthodes appliquées, ainsi que pour son appui pédagogique. La mission d'Ecophylle s'est déclinée selon les deux axes suivants :

- un accompagnement méthodologique : étude préalable des actions en cours ; présentation des étapes d'une démarche d'Agenda 21 ; organisation de trois comités de pilotage, avec des représentants des élèves, des enseignants, du conseil d'administration, des animateurs du centre de loisirs ; participation à la réalisation du diagnostic autour de dix thématiques, dont alimentation, bâtiment, biodiversité, déchets. C'est la biodiversité qui a été retenue dans le plan d'action. Participation à la rédaction du plan d'action, décliné en fiches. Participation à la valorisation du projet, par une fête de fin d'année.

- Un accompagnement pédagogique : sensibilisation au développement durable des douze classes de l'établissement ; sensibilisation aux différentes étapes de la méthodologie de projet ; formation d'écodélégués ; formation des adultes de l'établissement (enseignants, direction, animateurs, services espace vert et développement durable de la Ville).

En définitive, l'Agenda 21 Scolaire de Pantin a bénéficié d'appuis forts, dont une volonté politique,

<sup>18</sup> Ecophylle, projets d'éducation à l'environnement urbain pour un développement durable en Ile-de-France, voir : <http://www.ecophylle.org/>

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

l'appui de l'inspection de circonscription, et celui d'un autre centre de loisirs. Les freins ont, malheureusement, également été importants : de multiples changements de personnes : trois directeurs d'école en trois ans, deux chargés de mission de développement durable de la Ville. L'intérêt des différents directeurs d'école a toujours été insuffisant.

Mme Vigroux présente à présent le cas, positif, de Puteaux. La ville de Puteaux a adopté un Agenda 21 local en avril 2009, pour une période de cinq ans. Dans l'élaboration de son diagnostic interne, elle a dégagé des enjeux, dont un axe stratégique, « accompagner la mobilisation », décliné en différentes orientations, dont le développement de la pédagogie, qui prévoit l'accompagnement des écoles dans la mise en place d'Agenda 21 scolaire. C'est la plus grande école de la ville, Marius Jacotot, 21 classes, qui a été choisie pour initier cette ambition. L'appel d'offre, lancé en mai 2010, stipulait deux phases :

- une phase de diagnostic, et de concertation, accompagnée d'actions à caractère pédagogiques, sensibilisation, formation, communication, auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire
- l'élaboration et la rédaction de cinq programmes d'actions, pour les cinq années à venir, afin que chaque année de leur scolarité les élèves puissent bénéficier d'actions pédagogiques différentes.

Ecophylle, retenu, a pu s'appuyer sur le service développement durable de la Ville, le service Enseignement, ainsi que sur le Naturoscope, une structure municipale d'éducation à l'environnement. Comme à Pantin, deux axes d'intervention se sont révélés :

- un accompagnement méthodologique : présentation du projet à l'équipe enseignante ; participation aux outils de communication ; organisation de trois comités de pilotage, le premier centré sur la méthodologie, le deuxième, en charge de la restitution de la phase diagnostic du projet, diagnostic réalisé par Ecophylle ; le troisième comité de pilotage était en charge de la validation des cinq plans d'actions<sup>19</sup>, élaborés, en concertation, par Ecophylle ;
- un accompagnement pédagogique : des interventions dans toutes les classes ; formation de deux écodélégués par classe ; formation de huit adultes de l'établissement, qui ont suivi Ecophylle dans les trois comités de pilotage.

Pour conclure, à Puteaux, la volonté politique est forte, le partenaire local très impliqué, et les directeurs d'école extrêmement motivés. Puteaux, dans la mise en place de cet Agenda 21 scolaire, selon ses cinq plans d'actions, voir note 19, en est à l'année N+3 : N+1 : gestion des déchets, N+2 : biodiversité, N+3 : amélioration de l'hygiène. Les plannings sont suivis, les actions mises en place pérennisées. Des établissements de la Ville se sont engagés dans des programmes similaires, dits « éco-école »<sup>20</sup>. Un bémol, toutefois : il n'y a plus de comités de pilotage.

---

19 Ces cinq plans d'actions sont les suivants : gestion et valorisation des déchets ; renforcement et protection de la biodiversité ; amélioration de l'hygiène et du bien-être ; amélioration de la gestion des ressources ; encouragement des comportements solidaires.

20 Suite à un « programme (...) développé en France depuis 2005 par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe ([of-fee](http://www.of-fee.fr)), Eco-Ecole est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et intègrent l'EDD dans les enseignements. », source : <http://www.eco-ecole.org/programme-eco-ecole/presentation-du-programme.html>

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

Suite à cette quatrième intervention de la matinée, place est faite aux questions de l'assemblée. David Lejeune, directeur de l'association La Bouilloire<sup>21</sup>, qui porte un espace info énergie sur le Val-de-Marne, souligne l'intérêt du partenariat, avec des partenaires bien identifiés, dans la mise en place des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, quelle que soit l'échelle du projet, local, ou intercommunal.

A Mme Caroline Jaroszek, chargée de mission urbanisme et développement durable à la Communauté d'Agglomération du pays de Meaux, Mme Vigroux répond que la durée de la mission d'Ecophylle sur Pantin a été d'un an et demi, et d'une année scolaire sur Puteaux ; dans les deux cas, le budget était porté par la commune.

Maëlle Ranoux, sociologue consultante, demande comment Ecophylle a mené le diagnostic de perception, et comment il s'est traduit dans quelque chose de concret dans le plan d'action ; elle demande également s'il existe des interfaces avec les élus ?

En ce qui concerne la deuxième partie de la question de Mme Ranoux, Mme Petit-Alberge, cheffe de projet énergie climat à l'ARENE, explique que les élus sont un public très difficile à atteindre, d'autant que parfois ils ont une autre activité professionnelle par ailleurs. Cependant, l'ARENE développe ses relations avec les unions des maires, qui sont des rassemblement départementaux d'élus ; au niveau national, il existe également des associations qui essaient de faire ce travail de sensibilisation auprès des élus. Frank Sentier, directeur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint Quentin en Yvelines, ajoute que les ALEC sont des partenaires des collectivités dans la durée. Une autre personne de l'assemblée précise que la remarque de M. Sentier est d'autant plus intéressante que les administrateurs des ALEC, eux, sont des élus, qui peuvent donc, par cette fonction, être sensibilisés aux actions d'éducation à l'environnement. M.Vacher, chargé de mission environnement de la ville de Montreuil, remarque que les élus n'ont pas vocation à être des experts du sujet, que les équipes techniques sont là pour ça.

M.Marcus renchérit en remarquant que Puteaux est une ville où la qualité de l'air est catastrophique, et que les Hauts-de-Seine, dont fait partie Puteaux, n'ont pas renouvelé le mandat d'Airparif<sup>22</sup>, de façon à « casser le thermomètre »<sup>23</sup> Il ajoute qu'à Puteaux se trouvent des « centaines de milliers de mètres carrés de bureaux en excès », que c'est l'endroit typique où l'on pourrait se déplacer moins, et sur de moins longues distances, à condition de faire un certain

---

21 Association professionnelle d'éducation à l'environnement et au développement durable, voir : <http://www.labouilloire.org/>

22 « A l'occasion du vote du budget 2013, vendredi dernier [le 25 janvier, NDLR], le conseil général des Hauts-de-Seine a décidé de supprimer la subvention allouée à Airparif. », **source** : <http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/airparif-prive-de-subvention-29-01-2013-2522633.php>

23 « A la demande d'Issy-les-Moulineaux et des villes voisines, la justice somme Airparif de fermer sa station d'Issy-les-Moulineaux. Les écologistes soupçonnent la mairie de vouloir "casser le thermomètre" des mesures d'Airparif plutôt que de prendre des mesures pour faire diminuer la pollution. », **source** : <http://paris-ile-de-france.france3.fr/2013/06/18/issy-les-moulineaux-chasse-airparif-de-la-ville-272401.html> « Cette installation, implantée depuis 1991 square Weiden, en plein centre-ville, relève en permanence les dégagements de dioxyde d'azote et les microparticules. », **source** : <http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/issy-veut-la-peau-de-la-station-airparif-05-11-2009-699782.php>

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

nombre d'aménagements<sup>24</sup>. Du point de vue du plan climat énergie territorial, PCET, en laissant de côté la disparition des puits à carbone précédemment évoqués à cause d'une urbanisation forcenée, c'est vraiment un des endroits de France où la situation en matière de plan énergie territorial est extrêmement déficitaire, sans parler de la quantité de biodéchets qui vont directement à l'incinération. L'action d'Ecophylle lui paraît « extrêmement » utile, mais il faut aussi comprendre l'incidence actuelle et à terme de l'action, par rapport à la situation dans laquelle se trouve cette école. De nouveau, il relaie le signal d'alarme sur les élus : il faut faire un travail de fond sur ce public particulier, qui a la fâcheuse tendance à s'en défaire, en disant qu'ils ont « fait » un Agenda 21, et/ou du développement durable, alors qu'il contribue activement à l'artificialisation des sols [donc à la destruction des puits à carbone, NDLR]. Mme Petit-Alberge intervient pour dire que malheureusement il n'y a pas un seul élu dans la salle, bien qu'ils aient été invités, donc que les remarques de M. Marcus ne peuvent être entendues en ce moment précis, au sein de cette assemblée.

Mme Vigroux reprend la parole afin de répondre à la première question de Mme Ranoux : Ecophylle porte, avec Vivacités, la dynamique régionale E3D21, qui met à disposition gratuitement des outils de mise en place de démarches de développement durable, comme l'Agenda 21, d'où le nom, E3D21, ou d'autres démarches. C'est sur ces outils qu'Ecophylle s'est appuyé afin de coélaborer, avec l'école Marius Jacotot, et avec la Ville, le diagnostic à Puteaux ; c'est à partir de ce diagnostic que les 5 plans d'action ont été élaborés.

Mme Petit-Alberge propose à présent d'aborder la troisième, et dernière, partie de la matinée : « les enjeux de la sensibilisation dans les démarches plans climat ». Cette troisième partie est divisée, comme précédemment, en deux temps :

- les démarches plans climat : quelles représentations ?
- Retour d'expériences des collectivités.

Comme les deux parties précédentes, c'est à dire l'ouverture, et la pédagogie du changement climatique, la troisième partie débute par une série de questions, sous le titre que nous venons de voir : les démarches plans climat : quelles représentations ? Avant toute chose, Mme Petit-Alberge rappelle que les PCET sont des dispositifs légaux, qui s'inscrivent dans le cadre d'une loi issue du Grenelle 2<sup>25</sup>. Ensuite, voici les questions, suivies de leurs réponses :

- Est-ce que toutes les collectivités sont dans l'obligation de mettre en place un PCET ? - La

---

**24** « Au plan immobilier, **le quartier de La Défense**, qui s'étend sur les 160 hectares de l'OIN [Opération d'Intérêt National de La Défense], sur les communes de Puteaux et de Courbevoie, représente un peu plus de 6% du parc de bureaux francilien et accueille près des 9% des bureaux construits dans l'Ile de France ces dernières années. (...) Dans le cadre du plan de renouveau de La Défense, il est indispensable d'assurer l'équilibre entre logements et activités économiques » [http://www.aude-parisladefense.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=73%3Aurbanismeenvironnement&catid=14%3Aurbanisme&Itemid=5&lang=fr](http://www.aude-parisladefense.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73%3Aurbanismeenvironnement&catid=14%3Aurbanisme&Itemid=5&lang=fr)

25 Voir note 2

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

réponse, négative, a déjà été donnée plusieurs fois au cours de la matinée : c'est le seuil de 50 000 habitants qui entraîne l'obligation légale pour une collectivité, et, ajoute Mme Petit-Alberge, l'échelle est bien celle de la collectivité, pas de la commune.

– Un PCET ne concernerait que les bâtiments municipaux ? - C'est Caroline Jaroszek qui donne la première la réponse, négative, à cette question. Il y a deux volets : un volet interne, dit écoresponsabilité, dont font partie les bâtiments municipaux, et un volet territoire, ou externe, qui porte sur l'ensemble du territoire, avec différents partenaires, acteurs du territoires. Mme Petit-Alberge ajoute que les termes de patrimoine et de compétences qui se trouvent dans les textes [de loi] désignent notamment les bâtiments municipaux (patrimoine), les compétences sont celles exercées par la collectivité : patrimoine et compétences relèvent de l'obligation [dans la mise en place du PCET, NDLR]. Le volet optionnel concerne le territoire, sur lequel portent les questions de sensibilisation, d'animation, de partenaires.

– Un PCET ne se résumait qu'à des actions portées par la Mairie, ou autre autorité légale représentative de la collectivité concernée ? - Thomas Hemmerdinger, chef de projet Agenda 21 à l'ARENE, répond qu'effectivement les PCET sont obligatoires en ce qui concerne le patrimoine, et les compétences. Cependant, en Ile-de-France, on constate que seules la moitié, voire un tiers, des collectivités obligées développent des actions territoriales, donc en partenariat avec d'autres acteurs ; beaucoup de collectivités, notamment les communautés d'agglomération, portent des actions seules, en conséquence elles ne s'attachent pas nécessairement au volet territoire. Cette réponse est confirmée par Mme Petit-Alberge.

– Un PCET ne concernerait que les consommations électriques ? - Au vu de l'unanimité, négative, de la réponse de l'assemblée, Mme Petit-Alberge reprend la parole. On est sur un plan énergie territoire, avec les deux axes suivants : un axe atténuation, visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergies, l'efficacité énergétique ; un axe adaptation au changement climatique, dont le développement dans les PCET est trop faible à l'heure actuelle. Ce deuxième axe, ou volet, vise la sensibilisation, et l'adaptation au changement climatique des populations, des acteurs économiques, socio-économiques, sur un territoire.

Après cette série de questions, Mme Bouvachon, chargée de mission développement durable à Fontenay-sous-Bois, et Mme Jaroszek, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, sont invitées à venir s'exprimer dans le cadre de la sixième, et dernière, thématique de la matinée : le retour d'expériences des collectivités.

Mme Bouvachon débute cette sixième thématique. Fontenay-Sous-Bois, commune du Val de Marne de 53 000 habitants, n'est pas dans une intercommunalité. Elle compte 1 600 agents territoriaux. Elle s'est engagée dans une démarche de PCET en juin 2011, le PCET étant dans ce cas intégré à un Agenda 21. La commune en est à la rédaction des fiches actions du plan d'action, voté le 6 février dernier en conseil municipal. En ce qui concerne la concertation, Fontenay-sous-Bois a souhaité une concertation large, avec un groupe de concertation en mesure d'animer la démarche, une sorte de jury-citoyen, appelé « Fontenay Durable ». Ce groupe a été formé de manière à sensibiliser ses pairs (voisins, autres habitants de Fontenay, etc.), voire à mener des actions. Il est issu d'un appel à volontaires, auquel 60 citoyens ont répondu, complété par un

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

tirage au sort sur les listes électorales en fonction de critères de représentativité : parité femme-homme, respect des proportions des classes d'âges, présence des différents quartiers de la Ville. Malheureusement, au fil des réunions, le groupe s'est étiolé pour finir à cinq ; ils n'ont jamais vraiment mené d'actions d'animation de la démarche.

En parallèle, une concertation plus classique a eu lieu, avec des réunions publiques, et des rencontres sur les manifestations municipales afin d'alimenter le plan d'actions. Plus de deux cents propositions d'actions ont été recensées. Les élus et les agents ont été sensibilisés au début de la démarche par le bureau d'études accompagnateur. Une semaine du développement durable en 2013 particulièrement riche a eu lieu : la compagnie théâtral NAJE<sup>26</sup> a donné un spectacle sur le changement climatique, une promenade en vélo dans la ville avec un comédien était organisé pour sensibiliser aux circulations douces. Cependant la participation de la population a été faible, là encore.

Suite au bilan de cette phase de diagnostic, Fontenay-sous-Bois s'est rendu compte qu'il fallait redonner un souffle à la participation de la population, pour la phase plan d'actions. Pris par le temps, la Ville est allée immédiatement dans la concertation, au lieu de faire au préalable de l'information et de la sensibilisation, notamment des agents et des élus, et cela a été préjudiciable : les agents de la démocratie locale, en contact direct avec la population, se sont peu impliqués, les animateurs des centre de loisirs, et ceux des centres de vacances, également. L'information et la sensibilisation sont des axes de travail pour la prochaine mandature<sup>27</sup>. Avec la mise en place des nouveau rythmes scolaires, il y a déjà un projet avec les enfants sur le gaspillage alimentaire, la mise en place de composteurs, la création de jardins pédagogiques.

Mme Jaroszek, chargée de mission développement durable sur la Communauté d'Agglomération du pays de Meaux (plus de 80 000 habitants), et sur la Ville de Meaux (plus de 50 000 habitants), toutes deux obligées, prend la parole. On est à deux échelles différentes, et à deux niveaux de réalisation différents sur les PCET, sur ces deux collectivités. Le plan climat de la communauté d'agglomération est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat et de la Région, qui doivent rendre leurs avis début mai. Sur la Ville de Meaux, le diagnostic est achevé, on est en phase de coélaboration du plan d'actions.

En matière de sensibilisation et éducation à l'environnement, Meaux et sa communauté d'agglomération n'ont pas attendu d'avoir d'obligations légales pour s'engager dans des actions. Depuis 2009, l'agglomération a noué un partenariat fort avec la SEME<sup>28</sup>. C'est la problématique d'amélioration de l'habitat qui est à l'origine de cet engagement. En 2010, un Espace Info-Energie du pays de Meaux a vu le jour à Meaux<sup>29</sup>, en partenariat avec l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, et la Maison de l'Environnement de Seine et

---

26 Compagnie NAJE : Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir. **Voir** : <http://www.compagnie-naje.fr/>

27 C'est le maire sortant Jean-François Voguet qui a remporté les dernières élections municipales, **voir** : <http://www.leparisien.fr/resultats/elections-municipales-2014-fontenay-sous-bois-94120>

28 « Seine-et-Marne environnement[SEME, NDLR], créée en 1991 à l'initiative du Conseil Général de Seine-et-Marne, est l'agence départementale de sensibilisation à l'environnement. Elle pour objet de développer, en direction des associations, des collectivités, des entreprises, du grand public et des scolaires, des actions de sensibilisation, de formation et d'appui technique sur tous les thème liés à l'environnement. », **source** : <http://www.me77.fr/spip.php?rubrique80>

29 **Voir** : <http://www.atome77.com/articles/949/Ecologie/Inauguration-espace-info-energie-Pays-Meaux.htm>

Compte-rendu du 3è mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

Marne<sup>30</sup>, suite à une campagne de sensibilisation concrétisée par une thermographie aérienne, qui a rencontré un grand succès auprès de la population. Depuis, la collectivité accompagne financièrement tous les travaux visant à économiser l'énergie dans l'habitat via une OPAH RU<sup>31</sup>. Le PACT 77<sup>32</sup> aide les particuliers<sup>33</sup> à monter leur dossier de demande d'aide au financement. Le partenariat avec Seine-et-Marne-Environnement permet de faire évoluer les prestations de ces derniers dans le temps, en fonction des besoins, et des publics, de la Ville, ou de ceux de l'Agglomération. Ainsi, au début de l'EIE<sup>34</sup>, la SEME y faisait de nombreuses permanences, qui, avec l'arrivée du PACT 77 sont devenues moins nécessaires (redondance des prestations). Aujourd'hui, la SEME se concentre sur des animations à la demande des communes sur diverses thématiques, notamment le concours Famille Energie Positive qui en est à sa deuxième année d'existence. Vingt familles concourent en ce moment, ce qui est bien, notamment grâce à la SEME, structure qui va à la rencontre des acteurs du territoire, et arrive à mobiliser les gens. L'année prochaine la SEME sera d'avantage mobilisée sur un travail pédagogique visant à économiser l'énergie, dans deux groupes scolaires.

Si la collectivité essaie de diminuer sa consommation d'énergie, un bureau est chargé de détecter les économies potentielles d'énergie, c'est parce que ses finances ne sont pas très hautes, d'où sa remarque pour souligner que si le recours à des structures d'éducation à l'environnement est faible c'est à cause du coût, quand la mobilisation des acteurs locaux, elle, ne coûte que du temps. De plus, elle a la chance de disposer d'un référent développement durable par service, tous vecteurs de sensibilisation, de communication.

Mme Petit-Alberge relance les questions de l'assemblée. Suite à l'intervention de Mme Bouvachon sur la mobilisation citoyenne dans les PCET, M. Arnaud Billard, chargé de mission Eau et Climat à la ville de Montreuil, soumet une réaction, et une question. Il trouve que cela illustre le contraste entre l'intérêt que suscite les questions énergies et climat dans une Ville, et la grande difficulté des collectivités à perpétuer cette mobilisation, à exploiter à bon escient l'intérêt des citoyens pour ces questions. Il pense que les collectivités n'anticipent pas les moyens, colossaux, requis, à savoir : de la méthodologie, des moyens humains, des moyens financiers. Par exemple, à Montreuil, afin de mobiliser un groupe de vingt habitants, pendant plus de deux ans, pour élaborer avec eux une stratégie de transition énergétique, en interne il a fallu constituer une équipe de 8 personnes ; parallèlement, une AMO a été confiée à l'Agence Locale de l'Energie pendant trois ans. Autrement dit, il n'était pas envisageable de mobiliser un groupe de

---

30 L'actuelle SEME

31 « Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) constituent depuis trente ans l'outil principal par lequel est réalisé la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux.(...)L'OPAH de Renouvellement urbain (OPAH-RU) intéresse tout particulièrement des territoires urbains confrontés à de graves dysfonctionnements urbains et sociaux(...)», **source** : <http://www.lesopah.fr/programmes/opah-ru.html>

32 « Le PACT Seine et Marne est une association d'utilité sociale sans but lucratif ayant pour mission principale l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne sur l'ensemble des territoires du département de Seine et Marne.(...)Le PACT Seine et Marne est membre d'un réseau d'associations PACT qui maillent le territoire national : le Mouvement PACT. », **source** : <http://www.pact77.org/pact-seine-et-marne/pact77/pact77.php>

33 Mais pas seulement, **voir** : <http://www.pact-habitat.org/services.html>

34 EIE : Espace Info Energie

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

concertation plus large. Sa question porte sur l'aspect représentativité dans les opérations de participation et mobilisation citoyennes. Ne peut-on considérer que, les élus étant élus démocratiquement, on n'a pas besoin de reconduire cet exercice, parce que ce qui compte c'est de recruter les personnes motivées, disponibles, et pertinentes (soit compétentes, et capables de communiquer avec les autres). Enfin, il souligne qu'avec cinq personnes on peut faire des choses très intéressantes, donc de ne pas s'attarder sur des dimensions uniquement quantitatives.

Mme Bouvachon va dans le sens de la remarque en ce qui concerne les moyens de M. Billard. Elle ajoute que Fontenay avait elle aussi une AMO, et qu'une seule chargée de mission développement durable pour maintenir la mobilisation, et de plus mener la démarche, ce n'était pas suffisant. A propos de la représentativité, c'étaient les élus qui y étaient particulièrement attachés, ce qui est à lier notamment à la nature géographique de la ville de Fontenay, coupée par une ligne de crête départageant un versant résidentiel en bordure du bois de Vincennes, le cœur historique, et un autre, comprenant des logements collectifs, beaucoup de logements sociaux. Son avis va, là encore, dans le sens de M. Billard : il faut se détacher de la représentativité, parce que la mobilisation est une démarche de longue haleine, sans parler de la durée de la mise en place d'un PCET, ou autre Agenda 21. Mieux vaut s'attacher des habitants, des associations, moteurs. Enfin, bien que là comme ailleurs mieux vaille travailler en qualité qu'en quantité, un nombre faible de participants démotive ceux qui restent, et la qualité des échanges s'en ressent.

M. Vincent Mazal, du bureau d'étude Artelia, souhaite lancer quelques axes de réflexions. Les différents témoignages ont apporté des constats de réussite, ou d'échecs, dans le degré de mobilisation des acteurs sur les phases d'élaboration des PCET. Pour les 77 collectivités engagées sur les 95 obligées, un bon ressort de mobilisation des acteurs va survenir : le sujet de l'évaluation. Ainsi, à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les citoyens, les élus, pas mal d'acteurs, désirent être à même d'évaluer l'impact des actions menées, sont en demande d'indicateurs qui leur permettront de juger de la pertinence de la poursuite du plan d'actions, ou de sa révision.

Caroline Perrine (?) souhaite rebondir sur les enjeux de coconstruction, de partenariat, et ce que ça peut apporter à l'évaluation. C'est important de réunir dès le départ l'ensemble des acteurs sur la réflexion et la mise en place des objectifs. Ainsi, le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis a lancé son PCET. L'appel à projet pour les associations a été écrit en concertation avec le réseau d'Education Populaire du 93. Avant même de savoir comment écrire cet appel à projets, il y a donc eu concertation avec les acteurs, ce qui a entraîné une vraie cohérence dans les actions proposées. Les personnes qui ont réfléchi à la rédaction de cet appel à projets, qui ont réfléchi ensemble à la mise en place des actions, ont mis en place un comité de pilotage, un comité de suivi qui ont permis une évaluation très pertinente du plan. C'est quelque chose qui aurait pu être fait en amont de l'écriture du plan climat : en terme de mobilisation et de pérennisation, intégrer les différents acteurs dès le départ est essentiel.

Mme Petit-Alberge intervient afin de souligner que le lendemain, mercredi 9 avril 2014, il y aura une journée à l'ARENE sur l'évaluation participative.

Mme Sanchez ajoute que suite à la rencontre, trois ateliers vont avoir lieu, dont un l'après-midi même. L'objectif est de travailler sur l'état des lieux. L'idée est de valider certaines des pistes

Compte-rendu du 3<sup>e</sup> mardi de l'ARENE, mardi 08 avril 2014, 8h30 à 11h00 :  
Energie, climat, territoires : une éducation à faire ?

de travail afin d'améliorer la communication entre les collectivités et les structure de l'EEDD. Un compte-rendu des travaux sur ce sujet de l'ARENE est prévu en fin d'année ou au début de l'année 2015.

Mme Durand remercie l'assemblée pour la richesse et la vigueur des échanges, en particulier, les intervenantes présentes sur la scène, et souhaite un bon travail à celles et ceux qui reste à l'atelier<sup>35</sup> de l'après -midi.

•

---

35 Un des trois mentionnés.